



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/10/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20221004-126129-DE-1-1

**Séance du mardi 4 octobre
2022
D-2022/272**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 4 octobre 2022, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Pascale ROUX, Madame Myriam ECKERT,

Madame Catherine FABRE absente de 15h30 à 18h00, Monsieur Bernard-Louis BLANC présent jusqu'à 16h30, Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 16h58, Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 17h30.

Excusés :

Madame Brigitte BLOCH, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE,

Egalité femmes/hommes. Soutien aux initiatives associatives en faveur des droits des femmes. Adoption. Autorisation.

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux entend répondre aux aspirations démocratiques et promouvoir une société plus égalitaire, inclusive et non discriminante. Cet engagement se traduit notamment par le soutien aux actions visant à renforcer l'égalité femmes-hommes sur le territoire bordelais et à lutter contre les violences faites aux femmes et à leurs enfants.

En complément des subventions de fonctionnement attribuées, lors du vote du budget en mars, aux associations de défense des droits des femmes pour un montant global de 150 000 €, la Mairie a décidé de soutenir par l'octroi de subventions complémentaires plusieurs projets et structures. Cette enveloppe complémentaire a pour objectif de soutenir des projets spécifiques ou venir en appui aux associations rencontrant des difficultés financières.

9 500 € seront ainsi attribués et répartis entre les associations listées ci-dessous.

- Le **Planning Familial 33** est un lieu d'écoute, d'information, d'orientation autour des sexualités et des violences faites aux femmes. L'association participe à sensibiliser la société civile et former du personnel professionnel afin de défendre les droits des femmes. Elle met en œuvre des actions d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Le soutien supplémentaire accordé à l'association est de 3 000 €. Cette subvention vient s'ajouter à la subvention annuelle de 13 000 € votée lors du Conseil municipal du 29 mars 2022.

- L'association **Libre vue** porte le projet artistique de la photographe Catherine Cabrol intitulé « Blessures de femmes ». A partir d'ateliers collaboratifs avec des femmes victimes de violences et les associations bordelaises qui les accompagnent, l'association Libre vue a créé une exposition qu'elle souhaite présenter à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Ce projet, soutenu lors de son lancement en 2021 pour la mise en place des ateliers, nécessite un second financement pour la réalisation et l'impression de l'exposition.

Le soutien accordé à l'association est de 3 000 €. Cette subvention vient s'ajouter à la subvention de 3 000 € votée lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021.

- L'association **Toutes à l'abri** gère depuis 2018 un accueil de jour à destination des femmes en situation de précarité résidant sur la métropole et la ville de Bordeaux. Grâce à l'appui d'une quarantaine de bénévoles, une permanence a lieu 3 fois par semaine et permet aux femmes de prendre une douche, un repas, laver leur linge en toute sécurité, récupérer des produits d'hygiène ou des vêtements pour elles et leurs enfants ou simplement se reposer.

Le soutien qui lui est accordé est de 2 000 €.

- L'association **Sœurs d'Encre** propose une exposition photographique de femmes tatouées dans le cadre de soins oncologiques de support. L'exposition aura lieu lors d'Octobre rose, mois de prévention du cancer du sein à Bordeaux.

Le soutien accordé par la Mission égalité est de 1 500 €.

En complément de ces subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...) peuvent être mises en œuvre pour la réalisation des actions des associations. A titre d'information, pour l'année 2021, l'association « Toutes à l'abri » a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à 30 €.

Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2022, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2022 et de leur valorisation actualisée.

Toutes les dépenses détaillées ci-dessus sont déjà prévues au Budget de l'année 2022, Actions en faveur de l'égalité femmes-hommes - Compte 65748.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser ces subventions aux associations mentionnées ci-dessus.
- Signer tous documents et conventions y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 octobre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Claudine BICHET